



Communiqué de presse # 4-2021
Pour diffusion immédiate

EMERGIA INC. ANNONCE UN COURT RETARD DANS LE DÉPÔT DE SES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS ET LE RAPPORT DE GESTION CORRESPONDANT ET L'ÉMISSION D'UNE ORDONNANCE D'INTERDICTION D'OPÉRATIONS

Montréal (Québec), le 10 mai 2021 - (CSE: EMER) Émergia Inc. (la « Société » ou « ÉMERGIA ») a annoncé aujourd'hui qu'une ordonnance d'interdiction d'opérations («CTO») a été émise par son principal organisme de réglementation, The British Columbia Securities Commission (la «BCSC»), pour défaut de déposer ses états financiers annuels vérifiés, son rapport de gestion et les attestations connexes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 (les «documents») au plus tard le 30 avril, 2021, comme l'exigent les lois sur les valeurs mobilières applicables.

Le retard dans l'achèvement des dépôts requis est principalement dû au fait qu'il manquait aux vérificateurs un rapport d'évaluation du principal actif d'Émergia leur permettant de disposer de suffisamment de temps pour effectuer un examen complet avant la date limite de dépôt auprès de la BCSC.

La direction aimerait que les actionnaires sachent que les vérificateurs procèdent actuellement à l'examen final des documents fournis.

Les vérificateurs ont estimé que la vérification sera terminée le 17 mai 2021. Une fois la vérification terminée et les documents déposés, le CTO sera levé. Si un délai supplémentaire est nécessaire pour terminer la vérification, Émergia communiquera la nouvelle estimation de temps aux actionnaires.

À PROPOS D'ÉMERGIA INC.

Émergia opère au Canada dans le développement, l'acquisition et la gestion d'immeubles multi-locatifs de type commercial, industriel, résidentiel et bureaux, ainsi que dans le développement de terrains. La Société a mis en place une plateforme d'investissement basée sur une stratégie intégrée, agile et efficiente de développement pour fins de détention permettant à la Société de bénéficier des profits reliés au développement ainsi que la valeur ajoutée combinés à des revenus stables et des profits d'opérations à long terme.

Pour de plus amples informations, veuillez visiter www.emergia.com et www.sedar.com.

Source : Émergia Inc.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Henri Petit
Président et Chef de la direction
T: 1.888.520.1414 (Ext. 231)
E: hpetit@emergia.com

Information prospective

Le présent communiqué de presse renferme de l'information prospective au sens de la législation applicable en valeurs mobilières. L'information et les énoncés qui ne sont pas des énoncés de faits historiques dans le présent communiqué de presse constituent de l'information prospective. Ces énoncés et cette information peut être identifié par l'emploi de mots comme « vers », « environ », « potentiel », « projet » ou à l'emploi de verbes comme « croire », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », « prévoir », « estimer », « continuer », ou encore d'expressions ou de termes analogues, y compris à la forme négative. Cette information prospective comprend notamment des énoncés à l'égard du délai de dépôt des documents. L'information prospective est fondée sur certaines attentes et hypothèses fondamentales formulées par la Société. Même si la Société estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles cette information prospective est fondée sont raisonnables, on ne doit pas s'y fier outre mesure étant donné que rien ne garantit qu'elles se révèlent exactes. Pour obtenir de plus amples renseignements à l'égard des risques et des incertitudes, vous pouvez consulter le MD&A annuel de la Société pour l'année se terminant le 31 décembre 2019 et les autres documents périodiques que la Société a déposés et qu'elle pourrait déposer dans le futur auprès des commissions des valeurs mobilières ou d'autorités réglementaires semblables au Canada, qui sont tous disponibles sous le profil SEDAR de la Société à www.sedar.com.

LES INFORMATIONS PROSPECTIVES CONTENUES DANS CE COMMUNIQUÉ REPRÉSENTENT LES ATTENTES DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CE COMMUNIQUÉ ET, PAR CONSÉQUENT, PEUVENT CHANGER APRÈS CETTE DATE. LES LECTEURS NE DOIVENT PAS ATTRIBUER UNE IMPORTANCE INDUE À DES INFORMATIONS PROSPECTIVES ET NE DOIVENT PAS SE FIER À CES INFORMATIONS À UNE AUTRE DATE. BIEN QUE LA SOCIÉTÉ PEUT CHOISIR DE LE FAIRE, ELLE NE S'ENGAGE PAS À METTRE À JOUR CES INFORMATIONS À UN MOMENT QUELCONQUE, À MOINS QUE CE NE SOIT NÉCESSAIRE, CONFORMÉMENT À LA LÉGISLATION SUR LES VALEURS MOBILIÈRES APPLICABLE.